

Termes de référence pour le recrutement d'une agence de communication chargée de la réalisation d'un film documentaire pour sensibiliser les populations sur l'utilité et le travail des Agents de Santé Communautaires (ASC) dans la lutte contre le paludisme au Togo

Location :	Lomé
Application Deadline	12 Avril 2017
Type of Contract	Contrat professionnel
Languages Required	Français
Duration of Initial Contract	5 semaines
Expected Date to start	Avril 2017

Background

1. Contexte et justification

Depuis des décennies le paludisme était un problème majeur de santé publique. Grâce à des investissements massifs, principalement ces vingt dernières années, le paludisme a aujourd'hui disparu dans plus de 90 pays, et 25 autres pays sont sur le point d'y parvenir.

Grâce à des actions et à des investissements mondiaux en hausse, nous avons constaté d'importants progrès depuis 2000 :

- Plus de 1,1 million de vies ont été sauvées ;
- Le taux de mortalité due au paludisme en Afrique a diminué d'un tiers ;
- Le taux de mortalité due au paludisme à l'échelle internationale a connu une baisse de 26%;
- 50 pays sont en voie de réduire les taux d'incidence du paludisme de 75 %.

Au Togo en 2014, le taux de morbidité proportionnelle du paludisme est de 16.8%. Le taux de mortalité hospitalière est de 0.2 pour 1000. La létalité est de 4% chez tous les patients et de 5.3% chez les enfants de moins de 5 ans.

Vu le poids de la maladie sur les populations, le Togo a opté pour des stratégies majeures comme la prévention à travers la promotion de l'utilisation des moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action (MILDA) à travers les campagnes de distribution de masse et en routines gratuite des MILDA, le Traitement Préventif chez les femmes enceintes, la Chimio prévention du Paludisme Saisonnier (CPS) chez les enfants de moins de 5 ans dans la région des Savanes, la prise en charge précoce, correcte et gratuite des cas du paludisme simple à travers la confirmation biologique et l'utilisation des Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA) tant au niveau des formations sanitaires qu'au niveau des communautés, la promotion de la lutte antipaludique à travers les mesures d'hygiène et d'assainissement des habitats, l'information, l'éducation et la communication ainsi que la surveillance épidémiologique à travers le suivi/évaluation et la recherche.

La mise en œuvre de ces stratégies rencontre plusieurs difficultés dont les plus importantes sont la faible utilisation des MLDA, la prise en charge inadéquate des cas de paludisme, le non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement (production des gîtes larvaires autour des habitations) et surtout la faible mobilisation des ressources financières.

Pour consolider les progrès réalisés et accélérer la maîtrise du paludisme conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et aux ODD (Objectifs pour le

Développement Durable), il s'avère nécessaire de continuer la mobilisation sociale sur le paludisme.

Dans le but de poursuivre les activités de mobilisation sociale sur le paludisme un film documentaire sur les interventions du paludisme permettra de montrer les principales activités de prévention et de prise en charge du paludisme sur le terrain.

2. Objectifs

2.1- Objectif général

Réaliser un film documentaire pour sensibiliser la population sur l'utilité et le travail que font les Agents de Santé Communautaire (ASC) dans la lutte contre le paludisme au Togo.

1.1. Objectifs spécifiques

De façon spécifique la mission vise à :

- Définir les scénarii du film documentaire
- Faire des séances de tournages dans les formations sanitaires, les structures administratives de la santé
- Faire des séances de tournage dans la communauté sur les activités du paludisme
- Tourner des scènes qui cadrent avec les activités de prévention et de prise en charge du paludisme
- Tourner des scènes qui informent et éduquent les populations sur l'utilité des ASC dans la communauté en matière de prise en charge de la prévention sur le paludisme

Résultats attendus

Un film documentaire sur l'utilité et le travail des ASC dans la communauté en matière de lutte contre le paludisme de 13 minutes est disponible

3- Méthodologie

Chaque agence postulant devra proposer une méthodologie et un chronogramme bien détaillés et Proposer des outils de travail qui cadrent avec les activités des ASC.

4- Attributions et responsabilités de l'Agence

L'agence de communication qui sera retenu aura pour mandat de :

- Repérer des lieux de tournage
- Identifier des institutions qui soutiennent ou travaillent dans la lutte contre le paludisme au Togo (BM OMS, MS, autres institutions partenaire Organisations de la société civile...)
- s'entretenir avec les personnes ressources qui travaillent dans le domaine communautaire
- Faire l'étude documentaire et collecter les images et vidéos illustratifs
- Proposer des scénarii et une échéance de réalisation
- Faire le tournage
- Faire le montage
- Transmettre au PNUD le support vidéo

5- Qualifications et profil de l'Agence de communication

L'agence de communication doit:

- Avoir une expérience documentée dans la réalisation des films documentaires
- Disposer des ressources humaines qualifiées pour ce type de travail
- avoir les équipements techniques appropriés pour ce genre de travail ;
- Avoir au moins 5 années d'existence ;

6- Durée de la mission

La durée de la consultation est de cinq (5) semaines réparties une période maximale de trois (3) mois à partir de la date de signature du contrat.

7- Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les agences intéressées doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

Un dossier administratif comprenant :

- Un quitus fiscal en cours de validité
- Une carte d'opérateur économique ou registre de commerce
- Une présentation sur l'expérience de l'agence en matière de réalisation de film documentaire

Une Proposition Technique: (enveloppe/Fichier N°1)

- Une offre technique présentant une méthodologie précise détaillée de réalisation du film documentaire assorti d'un chronogramme de l'exécution du présent contrat
- La liste du personnel affecté à la mission et les CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références;
- Une présentation sur l'expérience de l'agence en matière de réalisation de film documentaire (joindre les attestations de bonne fin d'exécution ;
- P11 dûment rempli et signé du responsable chef du projet (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc.

Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/delivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en FCFA.

En cas de voyages non prévus dans les TDR, le paiement des coûts de voyage (y compris les billets d'avion, l'hébergement, et les dépenses des terminaux) doit être convenu entre le Bureau du PNUD et le bureau d'étude avant le voyage et devra être remboursé.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les présents TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

8. Evaluation

Examen préliminaire / Eligibilité (OUI/NON)

Il sera basé sur l'examen du dossier administratif demandé au point 7 ci-dessus

Notation de l'offre technique (70 points)

Principaux critères de sélection

- Expériences similaires en matière de réalisation de film documentaire – joindre contrats et/ou attestation de bonne fin d'exécution (30 points);

- Le personnel proposé et leur expertise dans l'exécution de ce projet – joindre les CV (20 points) ;
- Pertinence de la méthodologie proposée pour la collecte des informations, le tournage et le montage et du plan de travail proposé pour exécuter le présent projet (20 points).

Notation de l'offre financière (30 points)

Chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au cabinet dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération: la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante:

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale ($NG = Nt + Nf$).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Cabinet offrant le plus bas prix.

9. Présentation des offres et dépôt

Présentation de l'offre

Enveloppe N°1 : offre technique et dossier administratif

Enveloppe N°2 : offre financière

Les deux enveloppes seront placées dans une autre enveloppe avec la mention « **réalisation d'un film documentaire pour sensibiliser les populations sur l'utilité et le travail des ASC dans la lutte contre le paludisme** »

Dépôt de l'offre

La Proposition doit être déposée sous pli fermé (dépôt ou courrier) au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, BP. 911 - Lomé).

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail clarification.tg@undp.org .

Le délai de dépôt du dossier est fixé au **mercredi 12 avril 2017 à 17h00**